

*Énergie*

J'espère que les Canadiens verront clair quand, pendant la future campagne électorale, le gouvernement prétendra, fidèle à ses habitudes, que si les travaux de la Chambre n'avancent pas, c'est à cause de l'opposition, qui est irresponsable. Les gens vont se rendre compte que les travaux de la Chambre sont contrôlés par le gouvernement et qu'un peu de courtoisie de sa part ferait beaucoup pour accélérer l'adoption de mesures.

Ce qui est plus significatif que la question de courtoisie, c'est que j'ai été trompé, délibérément trompé—il est difficile de prouver qu'il s'agissait d'un acte délibéré—mais j'ai sans aucun doute été induit en erreur sur certains aspects du bill. Je songe à l'article 1. 65.13 du bill qui, d'après la version dont il a été fait rapport à l'étape de la deuxième lecture, aurait permis au gouverneur en conseil d'exempter le pétrole et les produits pétroliers produits au Canada de cette redevance spéciale. Si j'ai soulevé une objection à l'égard de cette mesure, c'est à cause du pouvoir discrétionnaire du ministre. Nous trouvons essentiel que le gouvernement consulte le Parlement à ce propos, d'une manière ou l'autre.

Le ministre m'a alors demandé si je m'opposerais à ce qu'on laisse tomber le paragraphe en entier et si cela me conviendrait. J'ai dit que si c'était la volonté du gouvernement, j'acceptais. Plus tard, je me suis rendu compte que certaines entreprises pétrochimiques souhaitaient que cette disposition soit maintenue parce qu'elles croyaient avoir droit à une exemption spéciale. J'ai demandé en comité si le gouvernement, le ministre, les sous-ministres ou les hauts fonctionnaires avaient reçu des demandes d'exemption en vertu de cette disposition et on m'a répondu par la négative.

Étant donné que j'avais en main une copie de ces deux demandes, j'étais en mesure de réfuter immédiatement cette réponse. Par la suite, j'ai découvert qu'il y avait cinq sociétés pétrochimiques qui avaient réclamé des exemptions en vertu des dispositions de cet article du bill. Et maintenant, monsieur l'Orateur, si le gouvernement manque de courtoisie, nous n'hésiterons pas à bloquer les travaux de la Chambre, et, s'il cherche encore à nous tromper, vous pouvez être sûr qu'il ne se passera plus rien. Je n'aime pas du tout qu'on me mente de cette manière, d'où que ça vienne.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) désire invoquer le Règlement.

**M. Gillespie:** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si le député a voulu utiliser le mot que j'ai cru entendre dans sa bouche. Ou pourrait peut-être lui donner une chance de le retirer, car il est bien connu que ce mot ne doit pas être prononcé à la Chambre.

Je lui conseillerais également de relire le compte rendu. Il verra qu'il n'a aucune raison de se juger trompé. J'ai l'impression qu'il n'a pas cité exactement le compte rendu.

**M. Andre:** Pas du tout, monsieur l'Orateur, j'ai cité très exactement ce que dit le compte rendu. Je suis prêt à retirer le mot que j'ai employé, mais je maintiens qu'on m'a trompé, qu'on a cherché à me cacher la vérité sur ce qui s'était réellement passé—si je l'ai su, c'est d'une autre source de renseignements—et cela je refuse de le retirer. Si ces deux sociétés ne m'avaient pas remis copie des demandes qu'elles

ont adressées au gouvernement, je n'en aurais jamais entendu parler et je n'aurais donc jamais su ce qui s'était passé en réalité.

● (1602)

Mon bon ami et collègue, le député de Peace River (M. Baldwin), a mené une longue croisade pour la liberté d'information. J'étais convaincu bien avant cet incident de la nécessité d'une loi sur la liberté d'information, mais si j'avais quelques doutes, ils sont maintenant levés. Si un député exige des preuves distinctes émanant d'une source extérieure en vue d'obtenir une réponse exacte à une question, notre démocratie est alors en proie à de graves difficultés.

Une très importante question se rattache à la question soulevée au sujet de cet article et c'est la nature même de la requête...

**M. Gillespie:** A sujet du même rappel au Règlement, le député de Calgary-Centre (M. Andre) laisse entendre que des mesures ont été prises pour lui dissimuler des renseignements concernant des mémoires présentés au gouvernement. Il a mentionné plus précisément les compagnies pétrochimiques. Je voudrais lui demander si à un moment donné, il a demandé si ces renseignements avaient été fournis et qu'il ait reçu un avis contraire. Sauf erreur, il avait demandé si ces renseignements avaient été obtenus. Certains renseignements avaient été fournis, non pas à moi ni à mes collaborateurs, mais au comité qui les a examinés le jour même. Il a également demandé si mon ministère avait obtenu ces renseignements et on lui a répondu par l'affirmative.

**M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, en toute déférence, le ministre ne soulève pas une question de Règlement. Il a pris la parole pour argumenter et il a abusé de son poste pour enfreindre le Règlement.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Je signalerai à tous les députés que les paroles offensantes ont été retirées et que le différend porte sur une question de faits. La parole est au député de Calgary-Centre (M. Andre).

**M. Andre:** Monsieur l'Orateur, je maintiens ma version des faits, parce qu'elle est exacte. J'ai dit exactement ceci: le ministre a-t-il reçu des soumissions de certaines sociétés en rapport avec cet article? On m'a répondu que non, alors...

**M. Gillespie:** C'était exact.

**M. Andre:** Ce qui est curieux, c'est que lorsque j'ai contesté les affirmations du principal collaborateur du ministre en disant que j'étais en possession d'exemplaires des documents, le sous-ministre a alors informé le ministre que cinq sociétés avaient présenté des soumissions à cet égard. Si je n'avais pas eu en main des exemplaires de deux d'entre elles, je n'aurais jamais su que trois autres sociétés avaient proposé leurs services. Je crois que cela doit servir d'avertissement à toute personne qui fait affaire avec ce gouvernement en particulier, bien qu'il soit temporaire, quiconque veut présenter une demande raisonnable et sensée devrait adopter la même tactique que les députés de l'opposition, sinon leur demande sombrera dans l'oubli.